

sous les douzième et treizième degrés de latitude septentrionale, et où chaque village est gouverné par un chef nommé *farim*. Ce riche métal est si commun dans la contrée, qu'on en peut ramasser presque indifféremment partout, en raclant seulement la superficie d'une terre argileuse, légère et mêlée de sable. Lorsque la mine est très-riche, elle est fouillée à quelques pieds de profondeur, et jamais plus loin, quoiqu'on ait remarqué qu'elle devenait plus abondante, à mesure qu'on creusait davantage. Les peuples sont trop paresseux pour suivre un travail qui deviendrait toujours plus fatigant, et trop ignorans pour remédier aux inconvéniens que cette méthode entraînerait. Leur négligence et leur ineptie sont poussées si loin, qu'en lavant l'or pour le détacher de la terre, ils n'en conservent que les plus grosses parties; les moindres s'en vont avec l'eau qui s'écoule par un plan incliné.

Les habitans de Bambouk n'exploitent pas les mines en tout temps, ni quand il leur plaît: ils sont obligés d'attendre que des besoins personnels ou publics aient déterminé les *farims* à en accorder la permission. Lorsqu'elle est annoncée, ceux auxquels il convient d'en profiter, se rendent au lieu désigné. Le travail fini, on fait le partage: la moitié de l'or revient au seigneur, et le reste est réparti entre les travailleurs par portions égales. Les citoyens qui désireraient ces richesses dans un autre temps que celui de la

fouille générale, les iraient chercher dans le lit des torrens, où elles sont communes.

Plusieurs Européens cherchèrent à pénétrer dans une région qui contient tant de trésors: deux ou trois d'entre eux qui avaient réussi à s'en approcher, furent impitoyablement repoussés. M. David, chef des Français dans le Sénégal, imagina, en 1740, de faire ravager par un prince Foule les bords du Felemé, d'où Bambouk tirait tous ses vivres. Ce malheureux pays allait périr, au milieu de ses monceaux d'or, lorsque l'auteur de leurs calamités leur fit proposer de leur envoyer des subsistances du fort Galam, qui n'en est éloigné que de quarante lieues, s'ils consentaient à le recevoir et à permettre aux siens d'exploiter leurs mines. Ces conditions furent acceptées, et l'observation en fut de nouveau jurée à l'auteur du projet lui-même, qui, quatre ans après, se transporta dans ces provinces. Mais le traité n'eut aucune suite; seulement, le souvenir des maux qu'on avait soufferts, et de ceux qu'on avait craints, détermina les peuples à demander des productions à un sol qui n'avait été fécond qu'en métaux. Il paraît qu'on a perdu l'or de vue, pour s'occuper uniquement du commerce des esclaves.

La propriété que quelques hommes ont acquise sur d'autres dans la Guinée, est d'une origine fort ancienne; elle y est généralement établie, si l'on en excepte quelques petits can-

xi.  
Le commerce  
de  
la Guinée  
s'est agrandi  
par  
la vente de  
ses esclaves.



tons où la liberté s'est retirée et cachée. Cependant nul propriétaire n'a droit de vendre un homme né dans l'état de servitude ; il peut disposer seulement des esclaves qu'il acquiert, soit à la guerre, où tout prisonnier est esclave, à moins d'échange ; soit à titre d'amende, pour quelque tort qu'on lui aura fait ; soit enfin qu'il les ait reçus en témoignage de reconnaissance. Cette loi, qui semble être faite en faveur de l'esclave né, pour le faire jouir de sa famille et de son pays, est insuffisante depuis que les Européens ont établi le luxe sur les côtes d'Afrique ; elle se trouve éludée tous les jours par les querelles concertées que se font deux propriétaires, pour être condamnés tour à tour, l'un envers l'autre, à une amende qui se paie en esclaves nés, et dont la disposition devient libre par l'autorisation de la même loi.

La corruption, contre son cours ordinaire, a gagné, des particuliers aux souverains. Ils ont multiplié les guerres pour avoir des esclaves, comme on les suscite en Europe pour avoir des soldats ; ils ont établi l'usage de punir par l'esclavage, non-seulement ceux qui avaient attenté à la vie ou à la propriété des citoyens, mais ceux qui se trouvaient hors d'état de payer leurs dettes, et ceux qui avaient trahi la foi conjugale. Cette peine est devenue, avec le temps, celle des plus légères fautes, après avoir été d'abord réservée aux plus grands crimes : on n'a cessé d'accumu-

ler les défenses, même des choses indifférentes, pour accumuler les revenus des peines avec les transgressions ; l'injustice n'a plus eu de bornes ni de barrières. Dans un grand éloignement des côtes, il se trouve des chefs qui font enlever autour des villages tout ce qui s'y rencontre : on jette les enfans dans des sacs ; on met un bâillon aux hommes et aux femmes pour étouffer leurs cris. Si les ravisseurs sont arrêtés par une force supérieure, ils sont conduits au souverain, qui désavoue toujours la commission qu'il a donnée, et qui, sous prétexte de rendre la justice, vend sur-le-champ ses agens aux vaisseaux avec lesquels il a traité.

Malgré ces odieuses ruses, les peuples de la côte se sont vus hors d'état de fournir aux demandes que les marchands leur faisaient. Il leur est arrivé ce que doit éprouver toute nation qui ne peut négocier qu'avec son numéraire. Les esclaves sont pour le commerce des Européens en Afrique, ce qu'est l'or dans le commerce que nous faisons avec le Nouveau-Monde. Les têtes de nègres représentent le numéraire des états de la Guinée. Chaque jour ce numéraire leur est enlevé, et on ne leur laisse que des choses qui se consomment : leur capital disparaît peu à peu, parce qu'il ne peut se régénérer, en raison de l'activité des consommations ; aussi la traite des noirs serait-elle déjà tombée, si les habitans des côtes n'avaient communiqué leur luxe aux peu-



ples de l'intérieur du pays, desquels ils tirent aujourd'hui la plupart des esclaves qu'ils nous livrent. C'est de cette manière que le commerce des Européens a presque épuisé de proche en proche les richesses commercables de cette nation.

L'épuisement a fait quadrupler le prix des esclaves, et cependant le propriétaire éloigné qui vend son esclave, reçoit moins de marchandises que n'en recevait, il y a cinquante ans, celui qui vendait le sien au voisinage de la côte. Les profits des mains intermédiaires, les frais de voyage, les droits qu'il faut payer aux souverains chez qui l'on passe, absorbent la différence de la somme que reçoit le premier propriétaire, à celle que paie le marchand européen. Ces frais grossissent tous les jours, par l'éloignement des lieux où il reste encore des esclaves à vendre. Plus ce premier marché sera reculé, plus les difficultés seront grandes : elles deviendront telles, que de ce que le marchand européen pourra donner, il restera si peu à offrir au premier vendeur, qu'il préférera de garder son esclave ; alors la traite cessera. Si l'on veut absolument la soutenir, il faudra que nos négocians achètent excessivement cher, et qu'ils vendent dans les proportions aux colonies, qui, de leur côté, ne pouvant livrer qu'à un prix énorme leurs productions, ne trouveront plus de consommateurs ; mais, jusqu'à ce période, qui est peut-être moins éloigné que ne le pensent les colons, ils vivront tranquille-

ment du sang et de la sueur des nègres ; ils trouveront des navigateurs pour en aller acheter, et ceux-ci des tyrans pour en vendre.

Les marchands d'hommes s'associent entre eux, et, formant des espèces de caravanes, conduisent dans l'espace de deux ou trois cents lieues, plusieurs files de trente ou quarante esclaves, tous chargés de l'eau et des grains nécessaires pour subsister dans les déserts arides que l'on traverse. La manière de s'en assurer, sans trop gêner leur marche, est ingénieusement imaginée : on passe au cou de chaque esclave une fourche de bois de huit à neuf pieds de long ; une cheville de fer rivée ferme la fourche par derrière, de manière que la tête ne puisse pas passer ; la queue de la fourche, dont le bois est fort pesant, tombe sur le devant, et embarrasse tellement celui qui y est attaché, que, quoiqu'il ait les bras et les jambes libres, il ne peut ni marcher, ni lever la fourche. Pour se mettre en marche, on range les esclaves sur une même ligne ; on appuie et on attache l'extrémité de chaque fourche sur l'épaule de celui qui précède, et ainsi de l'un à l'autre jusqu'au premier, dont l'extrémité de la fourche est portée par un des conducteurs. On n'impose guère de chaînes aux autres sans en sentir soi-même le fardeau ; mais pour prendre sans inquiétude le repos du sommeil, ces marchands attachent les bras de chaque esclave sur la queue de la fourche qu'il porte :



dans cet état, il ne peut ni fuir, ni rien attenter pour sa liberté. Ces précautions ont paru indispensables, parce que si l'esclave peut parvenir à rompre sa chaîne, il devient libre. La foi publique, qui assure au propriétaire la possession de son esclave, et qui dans tous les temps le lui remet entre les mains, se tait entre l'esclave et le marchand qui exerce de toutes les professions la plus méprisée.

En lisant cet horrible détail, lecteur, votre âme ne se remplit-elle pas de la même indignation que j'éprouve en l'écrivant? Ne vous élancez-vous pas avec fureur sur ces infâmes conducteurs? Ne brisez-vous pas ces fourches qui enchaînent cette foule de malheureux, et ne les restituez-vous pas à la liberté?

Les esclaves arrivent toujours en grand nombre, surtout lorsqu'ils viennent des contrées reculées. Cet arrangement est nécessaire pour diminuer les frais qu'il faut faire pour les conduire. L'intervalle d'un voyage à l'autre, déjà long par cette raison d'économie, peut être augmenté par des circonstances particulières : la plus ordinaire vient des pluies qui font déborder les rivières et languir la traite. La saison favorable pour voyager dans l'intérieur de l'Afrique est depuis février jusqu'en septembre; et c'est depuis septembre jusqu'en mars que le retour des marchands d'esclaves offre le plus de cette marchandise sur la côte.

La traite des Européens se fait au nord et au sud de la ligne. La première côte commence au cap Blanc; tout près sont Arguin et Portendic : les Portugais les découvrirent en 1444, et s'y établirent l'année suivante, parce qu'ils y avaient trouvé un peu d'or qui y avait été porté de l'intérieur des terres. Ils en furent dépouillés en 1638 par les Hollandais, qui, à leur tour, les cédèrent aux Anglais en 1666, mais pour y rentrer quelques mois après. Au commencement de 1678, Louis XIV les en chassa encore, et se contenta d'en faire démolir les ouvrages.

A cette époque, Frédéric-Guillaume, ce grand électeur de Brandebourg, méditait de donner de l'activité à ses états, jusqu'alors opiniâtrément ruinés par des guerres rarement interrompues. Quelques négocians des Provinces-Unies, mécontents du monopole qui les excluait de l'Afrique occidentale, lui persuadèrent de bâtir des forts dans cette vaste contrée, et d'y faire acheter des esclaves, qui seraient avantageusement vendus dans le Nouveau-Monde. On jugea cette vue utile; et la compagnie formée pour la suivre se procura, en 1682, trois établissemens à la côte d'Or, et un dans l'île d'Arguin trois ans après. Le nouveau corps fut successivement ruiné, par les traverses des nations rivales, par l'infidélité ou l'inexpérience de ses agens, par les déprédations des corsaires. Comme il n'en restait plus que le nom, le roi de Prusse vendit en 1717, à la com-

xii.  
Quelles sont  
les côtes  
où les  
navigateurs  
étrangers  
abordent  
pour trouver  
des esclaves.